

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11 L'an deux mille vingt trois
Présents : 09 Le 23 novembre à 19 heures 00
Pouvoir : 01 Le Conseil Municipal de SAINT-LOUBERT
Absents : 02 dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire,
En salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M.
Christopher LATAPY, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 14 novembre 2023

Étaient présents : M. Christopher LATAPY, M. Romain OPILLARD, Mme Sophie BAEZ,
M. Laurent BELLES, Mme Laurence CLEMENT-SALON, M. Francis DARTEYRE, M.
Guillaume JOLLES, Mme Fanny LUSSAC, Mme Frédérique Monier.

Procuration : Mme Julie BOUTOULLE donne pouvoir à Mme Fanny LUSSAC

Étaient absents excusés : Mme Julie BOUTOULLE, Mme Marie-Françoise VIDEAU

Secrétaire de séance : Mme Frédérique Monier

OBJET : DÉLIBÉRATION 2023-042 DELIBERATION CONCERNANT L'ORGANISATION DU NOEL DES ENFANTS DE LA COMMUNE DE SAINT LOUBERT

M. Le Maire et la Commission Jeunesse proposent au Conseil Municipal de fixer le montant des cadeaux aux enfants de 0 à 11 ans de la commune et ceux de l'agent communal à 12 euros qui se traduira par l'achat d'un livre. Le nombre d'enfants concernés s'élève à 33.

Vote :

Pour : 10/10
Contre : 00/10
Abstention : 00/10

La délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

Fait et délibéré à Saint-Loubert, le 23 novembre 2023

Le Maire,
M. Christopher LATAPY



La Secrétaire de Séance
Mme Frédérique Monier

